



CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LA SAISON 2026

CAMPING LE VERSEAU

113 Chemin Gaspard de Besse

04800 GRÉOUX-LES-BAINS

Tél : 04 92 77 67 10

Email : info@camping-le-verseau.com

Site internet : www.camping-le-verseau.com

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre le Camping Le Verseau, situé au 113 chemin Gaspard de Besse 04800 GRÉOUX-LES-BAINS, et toute personne souhaitant effectuer une réservation de location ou d'emplacement au sein du camping.

Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à ces conditions. Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des informations concernant les services avant toute réservation.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation devient effective après :

- Validation par le camping de la disponibilité.
- Réception d'un acompte de 30% du montant total de la réservation.
- Acceptation des présentes conditions générales de vente.

Une confirmation de réservation est envoyée par e-mail. La réservation n'est valable qu'à réception de cette confirmation.

Toute commande passée sur le site internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et le camping Le Verseau

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.

Le camping Le Verseau propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet.

Le camping Le Verseau se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

1.1 EMBLEMENTS DE CAMPING

Les emplacements destinés aux camping-cars, caravanes et tentes sont réservés à des véhicules et installations conformes aux normes en vigueur.

Le forfait de base comprend l'emplacement pour une tente, une caravane ou un camping-car pour 1 ou 2 personnes avec l'électricité, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Chaque emplacement peut accueillir un maximum de 6 personnes et 1 véhicule.

Il est demandé aux clients de maintenir les emplacements en bon état et de respecter les consignes de propreté et de sécurité.

1.2 LOCATIONS

Les hébergements locatifs (mobil-homes, chalets, etc.) sont proposés pour une durée définie lors de la réservation. Chaque hébergement est prévu pour un nombre maximal de personnes indiqué lors de la réservation, comme le précisent notre brochure et site internet.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé, sous peine de résiliation immédiate du contrat de location, sans remboursement.

Par ailleurs un bébé est considéré comme une personne à part entière.

Les hébergements locatifs sont entièrement équipés : mobilier, vaisselle, oreillers et couette ou couverture.

Le forfait de base est pour 2 personnes, 1 véhicule, eau, électricité. Toutes personnes supplémentaires, animaux, véhicules seront à ajouter aux tarifs de base.

Le Camping Le Verseau se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Les draps, serviettes et taies d'oreillers ne sont pas fournis. Ils peuvent être loués, sous réserve de disponibilités.

Les locataires sont tenus de respecter le règlement intérieur du camping et de maintenir les hébergements en bon état durant leur séjour. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation.

1.3 RESERVATION DE GROUPES

Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. **Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle.**

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique « Nous Contacter ». Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Le camping Le Verseau se réserve le droit de refuser des réservations de groupes si elles ne respectent pas les valeurs et la tranquillité des lieux.

ARTICLES 2 : TARIFS

Les tarifs indiqués sont valables pour la saison 2026.

Les tarifs des emplacements et des locations d'hébergements sont indiqués en euros, TVA de 10% incluse. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Les tarifs peuvent varier selon la saison, le type d'emplacement ou d'hébergement, et le nombre de personnes. Les tarifs comprennent l'accès aux services standards du camping tels que les installations sanitaires, les points d'eau et l'utilisation des infrastructures de loisirs disponibles. **Les tarifs sont calculés pour 2 personnes quel que soit le type d'emplacements ou d'hébergement locatif.**

Une facture est établie par le camping Le Verseau et remise au client au moment du solde du prix.

2.1 TAXES DE SEJOUR

Une taxe de séjour est fixée par la municipalité. Elle est applicable pour chaque personne âgée de 18 ans et plus, et son montant est de 0,61€ par personnes et par jour.

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer comme la location de draps et serviettes, le forfait ménage, la présence d'animaux domestiques par exemple.

Le camping se réserve le droit de modifier ses tarifs en fonction des évolutions économiques, réglementaires ou fiscales. Toutefois, les réservations confirmées ne feront pas l'objet de modifications tarifaires, à l'exception des changements de taxes (TVA, taxes de séjour, etc.) imposés par les autorités compétentes.

2.2 ECO PARTICIPATION

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'environnement et du développement durable, une éco participation de 0,49€ par jour et par personne est appliquée. Cette contribution permet de soutenir les actions du camping pour réduire son empreinte écologique, notamment à travers :

- La gestion des déchets avec tri sélectif et recyclage.
- L'utilisation de produits d'entretien écologiques.
- L'installation d'équipements économes en énergie et en eau.
- Le développement d'initiatives de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel local.

L'éco participation est intégrée au montant total de la réservation et contribue à rendre votre séjour plus respectueux de l'environnement. Cette contribution est non remboursable et s'applique à tous

les séjours, quel que soit le type d'hébergement ou d'emplacement réservé.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1 ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le client.

Le règlement du séjour s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Acompte** : Pour valider toute réservation un acompte de 30% du prix du montant total des prestations réservées, plus 12€ de frais de dossier, et éventuellement du montant de l'assurance annulation doit être réglé dès la réservation. Cet acompte devra être réglé dès réception du contrat. Il sera déduit du montant total de la commande.
- **Solde** : Le solde de la réservation doit être réglé à votre arrivée au camping.

À défaut de paiement de l'acompte 30 jours avant votre arrivée, Le Camping Le Verseau se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

3.2 PAIEMENTS

Le Camping Le Verseau accepte les paiements par carte bancaire (CB, Visa, Eurocard, Mastercard), par chèques bancaires en euros compensables en France, par chèques vacances ANCV, par virements bancaires et en espèce (sous réserve des plafonds légaux pour les paiements en espèces).

3.3 NON RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le camping Le Verseau se réserve, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, d'annuler la réservation.

ARTICLE 4 : MISE A DISPOSITION DES SERVICES

4.1 VOTRE ARRIVEE

Arrivées et départ le jour de votre choix. Durée minimum obligatoire du séjour variable selon la période et le type d'hébergement, détails sur notre site internet.

À votre arrivée, vous devez vous présenter à la réception du camping avec votre confirmation de réservation et une pièce d'identité pour procéder à l'enregistrement.

Emplacement camping : arrivée de 14h00 à 18h00. Départ au plus tard à 12h00. Toute parcelle non libérée à 12h00 entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire. À la remise des clés, des cautions vous seront demandées.

Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l'aide de câbles et prises conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câble de 10 mètres. Le camping n'est pas en mesure de vous fournir le matériel cité ci-dessus.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé le jour de l'arrivée.

Pour tous les locatifs : arrivée de 15h00 à 18h00. Départ avant 10h00. À la remise des clés, des cautions vous seront demandées.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé le jour de l'arrivée.

Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18h00 afin que le camping puisse prendre ses dispositions.

Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra réserver la nuit précédente. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

L'emplacement « PARKING » de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.

Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire, etc.). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

À votre arrivée dans le Mobil-home, un inventaire complet du mobilier et des équipements est mis à votre disposition à l'intérieur du locatif. Nous vous invitons à le consulter attentivement. En cas de constatation de manques ou de dégradations (objets cassés, endommagés, etc.), il est impératif de nous en informer dans un **délai de 24 heures** suivant votre arrivée.

Cette démarche est essentielle pour garantir la bonne gestion des équipements et assurer le confort de tous les clients. Passé ce délai, le camping ne pourra être tenu responsable des éventuels manques ou dommages signalés.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au forfait proposé, à la capacité de l'hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l'arrivée.

Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

4.2 VOTRE DEPART

Pour tous les locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire.

La caution ne sera pas restituée directement au départ du client, afin de permettre une vérification complète de l'hébergement après le départ. Si aucune dégradation ou manquement n'est constaté un e-mail de confirmation sera envoyé au client dans un délai de 72 heures après le départ, indiquant que la caution a été détruite.

La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été rendu dans un état de propreté satisfaisant, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 80€ vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Emplacement camping : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'emplacement de camping doit être libéré avant 12 heures.

4.3 CAUTION

Pour toute location d'hébergement, une caution d'un montant de 200€ est demandée à l'arrivée. Cette caution est destinée à couvrir d'éventuels dommages ou manquement constatés après le départ du client, ainsi que des frais de nettoyage si l'hébergement n'est pas rendu dans un état satisfaisant de propreté.

En aucun cas la clé du mobil-home ne pourra être délivrée sans la remise de la caution.

La caution est versée sous forme d'empreinte de carte bancaire ou par chèque bancaire. Elle n'est pas restituée directement au départ du client, afin de permettre une vérification complète de l'hébergement après le départ.

Aucun état des lieux de sortie n'est réalisé en présence des clients au moment de leur départ. L'hébergement sera inspecté par l'équipe de nettoyage après le départ.

Si aucune dégradation ou manquement n'est constaté, un e-mail de confirmation sera envoyé au client dans un délai de 72heures après le départ, indiquant que l'empreinte de carte bancaire ou le chèque bancaire a été détruit.

En cas de dommage, de perte ou de ménage insuffisant, le montant correspondant sera retenu partiellement ou intégralement sur la caution, et le client en sera informé par e-mail ou par téléphone dans ce même délai de 72heures.

Toute réclamation concernant la retenue de la caution doit être formulée par écrit dans les deux jours suivant la réception de l'e-mail de notification.

Pour les emplacements camping, une caution sera demandée dans le cas de la location d'un équipement.

ARTICLE 5 : MODIFICATION OU ANNULATION

5.1 MODIFICATION DE VOTRE RESERVATION

Le client peut demander la modification de son séjour (camping, date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. **Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.**

L'attention du client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne lui sera pas possible de bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale, la date de la première réservation faisant foi. À défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de la garantie annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

5.2 PRESTATIONS NON UTILISEES

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée. Les clients sont encouragés à profiter pleinement des services et activités proposés pendant leur séjour.

5.3 ANNULATION DU FAIT DU CAMPING LE VERSEAU

Le camping Le Verseau se réserve le droit d'annuler une réservation dans les cas suivants :

- Force majeure : en cas de circonstances exceptionnelles indépendants de notre volonté (catastrophes naturelles, incendies, inondations, épidémies, décisions gouvernementales, etc.), nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation. Dans ce cas, le séjour sera intégralement remboursé.
- Problèmes techniques ou administratifs : si le camping rencontre des difficultés techniques majeures ou des contraintes administratives rendant impossible la réception des clients, nous pourrions être amenés à annuler la réservation. Dans ce cas, le séjour sera intégralement remboursé.
- Non-respect des conditions générales de vente : Si le client ne respecte pas les Conditions Générales de Vente ou le règlement intérieur du camping (comportement perturbateur, non-paiement, etc.), le camping se réserve le droit d'annuler la réservation sans droit à un remboursement.

En cas d'annulation de notre part, vous serez informé dans les plus brefs délais par e-mail ou par téléphone.

Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée au camping pour des dommages indirects ou consécutifs à l'annulation, tels que des frais de transport ou autre dépenses annexes.

5.3 ANNULATION DU FAIT DU CAMPEUR

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit, par e-mail ou par courrier, et doit être reçue par le camping avant la date d'arrivée prévue. La date de réception de la demande sera considérée comme la date d'annulation.

Nous recommandons aux campeurs de souscrire à la garantie annulation pour couvrir tout imprévu. Cette Garantie Annulation et d'interruption de séjour vous est proposée, elle est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte.

Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription de l'assurance annulation.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de dossier et le montant de l'assurance resteront acquis au camping.

ARTICLE 6 : GARANTIE ANNULATION

Pour vous offrir une plus grande tranquillité d'esprit, nous proposons une option de garantie annulation qui vous permet de bénéficier d'une protection supplémentaire en cas d'imprévu.

La garantie annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation.

Le client s'engage à prendre connaissance des conditions générales de garantie annulation proposée lors de sa réservation initiale. Les conditions générales de garantie annulation sont consultables à tout moment sur notre site internet.

En l'absence de souscription à la garantie annulation, aucune demande de remboursement ne pourra avoir lieu.

ARTICLE 7 : REGLEMENT INTERIEUR (EXTRAIT)

Tous les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur du camping, qui vise à garantir la sécurité, la tranquillité et le confort de tous. Le règlement est mis à votre disposition et doit être consulté avant votre arrivée.

Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui de la piscine.

L'emplacement « parking » de la location ou l'emplacement camping est conçu pour un seul véhicule. Toute autre voiture devra stationner en dehors du camping.

L'accès à l'espace aquatique est réservé **uniquement à la clientèle du camping (SLIP DE BAIN OU BOXER OBLIGATOIRE)**.

Interdiction de boire, manger et fumer dans l'enceinte de la piscine. Bouées ou animaux gonflables de grandes tailles interdits.

Les barbecues à bois sont interdits dans le camping, sont tolérés uniquement les barbecues à gaz ou électriques.

Tout comportement inapproprié, nuisible ou perturbant pour les autres campeurs pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du camping sans remboursement.

ARTICLE 8 : ANIMAUX

Les animaux sont acceptés au sein du camping, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Seuls les animaux domestiques sont acceptés. Les animaux de grande taille ou considérés comme dangereux notamment les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ne sont pas autorisés. **Un maximum de 2 animaux par emplacement ou locatif est autorisé.**
- **Les animaux doivent être tenus en laisse en permanence** dans l'enceinte du camping. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Leur carnet de vaccination doit être à jour.
- **Une redevance par jour et par animal sera appliquée selon le type d'hébergement.** Ce montant sera inclus dans le coût total de votre séjour.
- Les propriétaires d'animaux sont responsables des dommages causés par leurs animaux, que ce soit sur les biens du camping ou sur ceux d'autres clients. En cas de non-respect des règles, le camping se réserve le droit de demander au client de quitter les lieux sans remboursement.

ARTICLE 9 : LES VISITEURS

Les visiteurs sont les bienvenus dans notre camping, mais leur accès est soumis à certaines conditions afin de garantir la sécurité et le confort de tous les clients.

Tous les visiteurs doivent se présenter à la réception à leur arrivée et s'enregistrer.

Les visiteurs sont autorisés à accéder au camping de 11h00 à 22h30. En dehors de ces horaires, l'accès sera refusé afin de préserver la tranquillité des campeurs.

Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

Les animaux et accès à la piscine des visiteurs sont interdits pour questions de sécurité et d'assurance. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.

Les suppléments : tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, animaux, etc.) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

Les clients sont responsables des actes de leurs visiteurs et doivent veiller à ce que ceux-ci respectent le règlement intérieur du camping. En cas de comportement inapproprié de la part d'un visiteur, le camping se réserve le droit de demander leur départ immédiat, ainsi que celui des clients concernés.

ARTICLE 10 : CIRCULATION

La circulation au sein du camping est régie par des règles strictes afin d'assurer la sécurité et le confort de tous les clients.

La vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules est de 10 km/h. Les conducteurs doivent faire preuve de prudence et être attentifs aux piétons, notamment aux enfants.

La barrière du camping est fermée entre 22h45 et 5h45 le matin, toute circulation est interdite pendant cette période.

Tout non-respect de ces règles pourra entraîner des sanctions, y compris la possibilité de se voir refuser l'accès au camping.

ARTICLE 11 : BRUIT

Le camping Le Verseau s'engage à garantir un environnement calme et agréable pour tous ses clients. Des horaires de silence doivent être respectés de 23h00 et 07h00. Pendant ces heures, tout bruit excessif, notamment musique, cris ou conversations animées, est strictement interdit.

Les clients sont encouragés à adopter un comportement respectueux envers leurs voisins.

Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur ou auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE DU CLIENT CONTRACTUEL

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation), assume la responsabilité de l'ensemble des personnes figurant sur la réservation.

Le client contractuel doit veiller au respect des règles de conduite et de sécurité stipulées dans le règlement intérieur du camping. Toute infraction peut entraîner des sanctions, voire l'expulsion immédiate du camping sans remboursement.

Le client contractuel est responsable de tout dommage causé aux équipements, installations, ou hébergements mis à disposition par le camping. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour.

Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les mobil-homes ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur.

En cas de dégradations, le client sera tenu de rembourser les frais de réparation ou de remplacement des biens endommagés.

Le client contractuel doit garantir un comportement respectueux envers les autres campeurs et le personnel du camping. Toute forme de nuisance, perturbation ou comportement agressif pourra entraîner des mesures disciplinaires, allant jusqu'à l'annulation du séjour sans indemnité.

Le client contractuel est responsable de la sécurité des membres de son groupe. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir d'éventuels dommages causés à des tiers ou aux biens du camping.

Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucune indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation).

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE DU CAMPING

Le camping s'engage à fournir aux clients les services et installations conformément à sa classification et à ses engagements contractuels.

Le camping est responsable de garantir que les hébergements, les emplacements et les installations communiquées lors de la réservation sont conformes aux descriptions et aux standards de qualité

attendus pour un camping 4 étoiles. En cas de non-conformité, des mesures correctives seront mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Le camping prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des installations, des hébergements, et des espaces communs. Cependant, les clients sont tenus de respecter les consignes de sécurité et d'utiliser les équipements de manière appropriée.

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc. La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :

- Vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
- Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris vestiaires et piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou de travaux d'entretien périodique.
- Dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
- Modification du programme d'animation ou des activités proposées.

En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE

En séjournant dans notre camping, vous acceptez que des photographies ou des vidéos de vous, de votre groupe ou de votre famille puissent être prises et paraître sur notre site internet, dans nos brochures, sur nos réseaux sociaux ou dans tout autre support de communication du camping sans limitation de temps.

Votre présence dans le camping constitue un consentement implicite à l'utilisation de votre image.

Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée, nous vous prions de bien vouloir nous en informer à la réception lors de votre arrivée.

Toute demande de non-utilisation de votre image doit être soumise par écrit.

ARTICLE 15 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données.

Vos données personnelles seront utilisées exclusivement dans le cadre de notre activité et pour les finalités suivantes : gestion des réservations, amélioration de nos services.

Nous mettons en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

ARTICLE 16 : RECLAMATION

Nous nous engageons à fournir à nos clients un service de qualité et à garantir un séjour agréable au sein de notre camping.

Cependant, si vous rencontrez un problème vous pouvez formuler une réclamation.

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction dans les plus brefs délais pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate.

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans un délai raisonnable.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C en déposant un dossier en ligne sur le site internet suivant www.CM2C.net ou par courrier : CM2C -49 rue du Ponthier-75008 PARIS.

Nous apprécions vos retours, car ils nous permettent d'améliorer nos services et d'assurer la satisfaction de nos clients.

Chers clients, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.



CONDITIONS GARANTIE ANNULATION VALABLE POUR LA SAISON **2026**

CAMPING LE VERSEAU

113 Chemin Gaspard de Besse

04800 GRÉOUX-LES-BAINS

Tél : 04 92 77 67 10

Email : info@camping-le-verseau.com

Site internet : www.camping-le-verseau.com

Dans le cadre de la réservation d'un emplacement ou d'un hébergement au sein du camping Le Verseau, nous proposons une option de Garantie Annulation. Cette garantie permet à nos clients d'annuler leur séjour en toute sérénité selon les modalités détaillées ci-dessous.

ARTICLE 1 : SOUSCRIPTION A LA GARANTIE ANNULATION

1.1 Option au moment de la réservation

La garantie annulation est une option proposée lors de la réservation d'un emplacement ou d'un hébergement. Elle doit être souscrite au moment de la réservation. Elle n'est pas rétroactive et ne peut être ajoutée après confirmation de la réservation. La garantie annulation prend effet à réception de la confirmation de réservation.

1.2 Couverture de la garantie

Le montant de la garantie annulation est de 4.0% du montant total de la réservation. Sous réserve du respect des obligations contractuelles et selon les motifs valables définis dans les présentes conditions, cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées pour votre séjour, exceptés les frais de dossier et de garantie annulation qui restent toujours acquis au camping.

1.3 Durée de validité

La garantie est valable pour la durée du séjour réservé ainsi elle se terminera, le dernier jour de la réservation ou le jour du départ effectif. Toute annulation doit être signalée avant la date d'arrivée prévue.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ANNULATION

Les cas pour lesquels la garantie annulation est activée figurent dans la liste exhaustive ci-dessous :

- **Maladie grave soudaine, accident corporel ou décès** : de vous-même, d'un participant au séjour ou d'un proche parent (ascendants, descendants, tuteur, frères, sœurs, beaux-parents, gendres, belles-filles) (sur présentation de justificatif).

Par maladie grave soudaine ou accident corporel, nous entendons toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre. Un certificat médical devra être fourni.

- **Complications dues à l'état de grossesse attestée médicament** (sur présence de justificatif médical).
- **Séparation (divorce ou rupture de PACS)** : sur présentation de justificatif officiel.
- **Destruction du domicile principale ou vol** : Des préjudices grave nécessitant impérativement votre présence consécutivement à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux, ou à des éléments naturels, et atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnelles ou votre véhicule détruits à plus de 50% (attestation de votre assureur à fournir).
- **Obligations professionnelles** : La perte involontaire d'un emploi à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour (licenciement) ou la mutation professionnelle, de vous-même ou de votre conjoint et son démarrage dans la période du séjour (justificatif de l'employeur requis).
- **Suppression ou modification des congés payés.**
- **Panne majeure du véhicule** : si le camping-car du client subit une panne majeure (problème mécanique ou électronique important) qui empêche le déplacement et la venue au camping, l'annulation peut être couverte sous réserve de la présentation d'un justificatif d'un garagiste agréé ou d'une assistance routière. **Un devis de réparation ou une attestation d'immobilisation du véhicule sera requis.**

Elle s'applique dans la limite de certaines situations impondérables subies par le souscripteur ou ses proches et limitée à 1 fois par séjour.

Toute demande d'annulation doit être justifiée par un document officiel ou médical.

En cas de départ anticipé pour les raisons mentionnées ci-dessus, seules les sommes correspondantes à la période d'absence seront remboursées, c'est-à-dire à partir du jour du départ effectif, jusqu'à la date du départ initialement prévu.

COVID-19 :

Annulation gratuite et remboursement jusqu'au jour d'arrivée dans les cas suivants :

- Le client est positif à la Covid au moment du début du séjour.
- Le camping est fermé pour des raisons liées à la Covid-19.
- Le client ne peut se déplacer pour des raisons de confinement, fermeture des frontières et/ou mesure de quarantaine au retour des vacances.

ARTICLE 3 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

En cas de demande de remboursement, les clients doivent nous informer par écrit (e-mail ou courrier recommandé) en précisant les raisons de l'annulation et en fournissant les documents justificatifs nécessaires.

Le remboursement sera effectué sous un délai de 30 jours à compter de la réception des documents. En cas d'annulation, le remboursement se fera à hauteur du montant encaissé (acompte ou totalité du séjour) déduction faites du montant de la garantie annulation et des frais de dossier.

ARTICLE 4 : DELAIS D'ANNULATION

Tous ces motifs d'annulation doivent nous être communiqués par mail à l'adresse suivante : info@camping-le-verseau.com dès leur survenance et au plus tard dans les 48 heures suivant le sinistre ou l'évènement.

Tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, contrat, constat des autorités de police, convocation, certificat médical, décès, etc.) nous seront adressés ultérieurement pour traitement administratif reculant d'autant la date de leur traitement (réception + 7 jours).

En dehors de ces événements, ou si votre demande nous parvient au-delà des 48 heures (la date du mail faisant foi) aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 5 : EXCLUSIONS

Ne sont pas couverts par la garantie annulation :

- Les changements d'avis, les circonstances personnelles ou la non-envie de partir en vacances non justifiées par un document officiel.
- Les conditions météorologiques (pluie, canicule, etc.) sauf en cas d'évènement climatique exceptionnel reconnu comme une catastrophe naturelle par les autorités compétentes.
- Les grèves ou retards des moyens de transport non directement liés à une décision gouvernementale ou à un cas de force majeure.
- Les pannes mineures de véhicules ou les problèmes techniques non majeurs qui n'empêchent pas l'utilisation du camping-car (ex. petits problèmes de batterie, pneus crevés, etc.) ne sont pas

couverts par la garantie.

Ainsi, les clients ont la possibilité de maintenir leur réservation au sein du camping en optant pour un séjour en mobil-home selon les disponibilités d'hébergement du camping.

Dans ces conditions, le client devra régler la différence entre le montant de sa réservation initiale de l'emplacement et le tarif en vigueur du mobil-home pour la même période.

Si le client ne souhaite pas opter pour cette alternative et comme les conditions d'annulation prévues dans la garantie ne s'appliquent pas, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DE LA GARANTIE ANNULATION

La direction du camping se réserve le droit de modifier les termes et conditions de la Garantie Annulation. Les modifications ne seront applicables qu'aux nouvelles réservations effectuées après la date d'entrée en vigueur des changements.

En cas de non-respect des conditions, la garantie annulation pourra être résiliée, sans droit à remboursement.